



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 juin 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, Laurence Gillot, attachée de presse et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-552

**REJET DES SOUMISSIONS - 2017 SP 112 - SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION INFORMATISÉE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 6 avril 2017, l'appel d'offres public 2017 SP 112 afin d'acquérir la suite logicielle permettant de déployer le système intégré de gestion informatisée du Service de l'urbanisme et du développement durable;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue est non conforme puisque le banc d'essai n'a pas été concluant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 112 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2017-553

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard des Allumettières, dossier RS-17-99, comme illustré au plan numéro CRO-17-248 du 7 juin 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Allumettières	Sud	Entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier	Excepté autobus Lady Dive

Cette modification annule toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Allumettières	Nord	À partir d'un point situé à 60 m à l'ouest de la rue Laurier, sur une distance de 93 m vers l'ouest	30 minutes Pour autobus

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-248 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-554

**SOUSSION 2017 SP 037 - RÉFECTION DE BÉTON ET REMPLACEMENT DES UNITÉS D'ÉCLAIRAGE DE DEUX PUIXS DE RÉPARATION AU 100, RUE D'EDMONTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ 6737741 Canada inc., 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour la réfection de béton et le remplacement des unités d'éclairage de deux puits de réparation au 100, rue d'Edmonton, pour un montant total de 83 992,97 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-16005-003-09178	76 696,78 \$	Atelier mécaniques - Mise à niveau et installations ciment fosses au 100, rue d'Edmonton (RT)
04-13493	3 652,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 643,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-555

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA - 1<sup>ER</sup> ET 2 JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront derrière le Musée canadien de l'histoire dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisée par le ministère du Patrimoine canadien;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de la Fête du Canada seront d'une ampleur plus importante dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements et aux salaires des policiers et des cols bleus sont entièrement à la charge du ministère du Patrimoine canadien :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le ministère du Patrimoine canadien à fermer les rues suivantes à la circulation automobile dans le cadre de la Fête du Canada à l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, OC Transpo ou nolisé, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer d'organisateur :

- Le 1<sup>er</sup> juillet de 6 h à 24 h ainsi que le 2 juillet de 0 h à 3 h :
  - Rue Laurier, entre le boulevard Maisonneuve et le boulevard des Allumettières;
  - Rue Courcellette, entre le stationnement du Palais de justice et la rue Laurier;
  - Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Notre-Dame-de-l'Île et la rue Laurier;
  - Rue Victoria, entre la rue Notre-Dame-de-l'Île et la rue Laurier;
  - Rue Papineau, entre la rue Notre-Dame-de-l'Île et la rue Laurier;
  - Rue Élisabeth-Bruyère, entre la rue Notre-Dame-de-l'Île et la rue Laurier;
  - Rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières;
  - Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier;
  - Rampe d'accès de la rue Laurier vers le pont Alexandra.

De plus, ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc Jacques-Cartier dans le cadre de la Fête du Canada, à savoir :

**Stationnement interdit le 1<sup>er</sup> juillet et le 2 juillet 2017 jusqu'à 3 h des deux côtés des rues suivantes :**

- Rue Laurier, du boulevard Maisonneuve au boulevard des Allumettières (deux sens);
- Rue Hôtel-de-ville, de la rue Laurier à la rue Notre-Dame-de-l'Île;
- Rue Victoria, de la rue Laurier à la rue Notre-Dame-de-l'Île;
- Rue Papineau, de la rue Laurier à la rue Notre-Dame-de-l'Île;
- Rue Élisabeth-Bruyère, de la rue Laurier à la rue Notre-Dame-de-l'Île.

Le tout selon le plan de circulation préparé par le Service des infrastructures et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-556

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE MOSAÏCANADA - 30 JUIN AU 15 OCTOBRE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle activité aura lieu tout l'été 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** MosaiCanada devrait attirer plusieurs centaines de milliers de personnes dans le secteur Laurier-Allumettières;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture des rues suivantes à la circulation automobile dans le cadre de MosaiCanada à l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, OC Transpo ou nolisé, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer d'organisateur ou mensuel :

- Rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Verdun;
- Rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier;
  - Tous les samedis et les dimanches de juillet, août, septembre de 9 h à 18 h;
  - Les samedis 7 et 14 octobre et les dimanches 8 et 15 octobre de 9 h à 18 h;
  - Les lundis 3 juillet, 7 août, 4 septembre et 9 octobre de 9 h à 17 h;
  - Le vendredi 30 juin de 9 h à 18 h;
  - Tous les jours de semaine de juillet, août, septembre et octobre de 9 h à 17 h.

Important : Les demandes de fermetures de rues sont faites en fonction d'un achalandage important et soutenu. Toutefois, lorsque celui-ci sera plus bas ou presque nul la ou les rues demeureront ouvertes. Cette décision sera prise par le Service de police en ayant toujours comme priorité la sécurité des piétons et des visiteurs.

De plus, ce comité autorise l'interdiction de stationner sur les deux côtés sur les rues suivantes :

- Rue Saint-Étienne, entre la rue Laurier et la rue Notre-Dame-de-l'Île;
- Rue de Verdun, entre la rue Laurier et la rue Notre-Dame-de-l'Île;

Pendant la période suivante :

- Du vendredi 30 juin au dimanche 15 octobre.

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- Assurer l'accès en tout temps aux résidants touchés par ces fermetures de rues ainsi qu'aux clients de l'hôtel Best Western par la rue Saint-Étienne;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-557

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU PIQUE-NIQUE SUR LE PONT – 2 ET 3 JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité Pique-nique sur le pont se déroulera sur le pont Alexandra le 2 juillet 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table agro-alimentaire de l'Outaouais tiendra des concessions alimentaires près du pont pour favoriser la connaissance des produits locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture des rues suivantes à la circulation automobile dans le cadre du Pique-nique sur le pont à l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, OC Transpo ou nolisé, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer d'organisateur :

- Le 2 juillet de 3 h jusqu'au 3 juillet à 3 h:
  - Boulevard des Allumettières à l'est de la rue Laurier;
  - Bretelle d'accès de la rue Laurier vers le pont Alexandra;
- Le 2 juillet de 3 h à 23 h:
  - Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier;
  - Rue Laurier, entre la rue Papineau et le boulevard des Allumettières;

De plus, ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur les rues suivantes :

**Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :**

- La rue Élisabeth-Bruyère, de la rue Laurier au boulevard Maisonneuve;
- La rue Champlain, du boulevard des Allumettières à la rue Élisabeth-Bruyère.

Le tout selon le plan de circulation préparé par le Service des infrastructures et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2017-558\*

**APPEL D'INTÉRÊT - SOUMISSION 2016 SP 175 - PROCESSUS D'HOMOLOGATION - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ET INDIVIDUELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'utilisation d'un processus d'homologation et les critères de la grille d'évaluation et de pondération en vue de sélectionner les équipements de protection individuelle et personnelle et autoriser le Service des finances, Division de l'approvisionnement à lancer l'appel d'offres suite au processus d'homologation complété.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-559

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 POUR UN MONTANT TOTAL DE 410 841,17 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 AU 31 MAI 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 410 841,17 \$ pour la période du 25 au 31 mai 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-560

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 20**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

<b>Numéros des listes</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montants</b>	<b>Périodes</b>
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	8 649,66 \$	5 au 9 juin 2017
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	639 567,22 \$	5 au 9 juin 2017
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	4 679,92 \$	5 au 9 juin 2017
La liste des embauches numéro 20	Embauches du personnel temporaire	965 890,83 \$	21 mai au 3 juin 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-561

**SOUSSION 2017 SP 062 - FOURNITURE DE PIÈCES DE VÉHICULES - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Jean-Guy André Limitée, 692, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8V 3P8, pour la fourniture de pièces de véhicules – Filtres, pièces d'éclairage et autres, pour un montant approximatif pour trois ans de 228 176 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 20 août 2017 et se terminera le 19 août 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-562

**SUBVENTION DE 12 000 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE DE GATINEAU INC. - ORGANISATION DES INAUGURATIONS DE LA PHASE I DU PARC FLORAL DES NATIONS ET DE LA PETITE ÉCOLE DE RANG EN PLUS D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET LA SÉCURITÉ DES PISTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 12 000 \$ à l'ordre de La Corporation d'Aménagement de la Rivière-Blanche de Gatineau inc., 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour l'organisation des inaugurations de la phase I du Parc Floral des Nations et de la Petite école de rang en plus d'assurer le développement des jardins communautaires et la sécurité des pistes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-972	12 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79946-692	12 000 \$		Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79946-972		12 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-563

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 034 SITUÉE AU 219, AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la nouvelle école primaire 034 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais située au 219, avenue du Bois-Franc se poursuit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient, du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif, si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau pour permettre des travaux à l'intérieur de l'école primaire 034 située au 219, avenue du Bois-Franc, les dimanches 25 juin, 2, 9, 16 et 23 juillet, 6 et 13 août 2017 de 8 h à 17 h afin d'en assurer son ouverture en septembre 2017.

Adoptée

**CE-2017-564**  
Modifiée par la  
résolution CE-2017-975  
04.10.2017

**SOUSSION 2017 SP 034 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX EN VRAC ET TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture et le transport de matériaux en vrac et le transport et disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment aux firmes ayant soumis les plus bas prix unitaires pour les matériaux identifiés à chacun des lots, et ce, pour les matériaux transportés par le fournisseur (A), pour un montant approximatif pour trois ans de 1 371 320,99 \$ incluant les taxes, et ceux cueillis aux différents sites d'approvisionnement par la Ville de Gatineau (B), pour un montant approximatif pour trois ans de 2 399,957,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 18 avril 2017, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter du 18 juin 2017 avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité rejette les soumissions des lots 13, 17 et 21 reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2017 SP 034 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2018, 2019 et 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-565**

**SOUSSION 2017 SP 007 - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 179, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour la réparation de trottoirs et de bordures, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 262 620,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est pour la saison 2017 avec la possibilité de le renouveler pour la saison 2018, et ce, en fonction des disponibilités budgétaires. Si la Ville se prévaut de l'année optionnelle, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin, pour la saison 2017, seront pris à divers postes budgétaires, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31230-521-09180	153 690,00 \$	Trottoirs et bordures – Entretien et réparation d’infrastructures
06-30747-045-09181	200 000,00 \$	Travaux de réfection du réseau routier – Travaux publics – Trottoir et bordure 2017
02-39420-521-09182	39 610,00 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux - Entretien et réparation d’infrastructures
02-71420-521-09183	3 500,00 \$	Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparation d’infrastructures
06-30747-045-09184	200 000,00 \$	Travaux de réfection du réseau routier – Travaux publics – Trottoir et bordure 2017
04-13493	28 422,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	28 351,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2017 conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt.

Adoptée

**CE-2017-566**

**CHAMPIONNATS CANADIENS DE CYCLISME SUR ROUTE 2017 – 27 ET 28 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les Championnats canadiens de cyclisme sur route 2017 qui auront lieu les 27 et 28 juin 2017 est une occasion unique de faire connaître la Ville de Gatineau sur l’échiquier des grandes destinations vélo au pays;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs partenaires privés et publics participent au montage financier du projet afin d’assurer sa tenue;

**CONSIDÉRANT QU’**un protocole d’entente sera négocié et sera signé, entre la Ville de Gatineau et la corporation, énonçant les termes et conditions couvrant l’implication des parties dans le cadre de la réalisation de l’événement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accueille les Championnats canadiens de cyclisme sur route 2017 à Gatineau les 27 et 28 juin 2017.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l’assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d’entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la corporation.

Le trésorier est autorisé à payer un montant de 10 000 \$ selon les termes et conditions stipulés au protocole d’entente, sur présentation d’une pièce de compte à payer préparée par le centre de service de Gatineau.

L’organisme s’engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l’événement, un certificat d’assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s’engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d’assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71131-972-09185	10 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-567**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2017-513 - SUBVENTION DE 6 900 \$ - FESTIVAL L'OUTAOUAIS EN FÊTE - DU 22 AU 25 JUIN 2017 - MEMBRES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution a été acceptée au comité exécutif du 7 juin 2017 pour remettre une subvention de 6 400 \$ à l'organisme Festival l'Outaouais en fête pour l'événement qui aura lieu du 22 au 25 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la pièce de compte à payer numéro 760917 a été acceptée le 31 mai 2017 pour remettre une subvention de 500 \$ à l'organisme Festival l'Outaouais en fête;

**CONSIDÉRANT QUE** le chèque, avec les montants additionnés, aurait dû être libellé au nom du Festival l'Outaouais en fête au lieu d'Impératif français :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 900 \$ à l'ordre du Festival l'Outaouais en fête, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, 46, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2.

De plus, ce comité abroge la résolution numéro CE-2017-513 du 7 juin 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	1 800 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement et subventions
02-79932-972	2 500 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan - District électoral de Lucerne - Aménagement et subventions
02-79933-972	1 800 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin - District électoral de Deschênes - Aménagement et subventions
02-79936-972	500 \$	Madame la conseillère Mireille Apollon - District électoral de l'Orée-du-Parc - Aménagement et subventions
02-79937-972	200 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias - District électoral du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement et subventions
02-79942-972	100 \$	Monsieur le conseiller Gilles Carpentier - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	1 000 \$		Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79931-972		1 000 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer - Aménagement et subventions
02-79932-692	1 000 \$		Monsieur le conseiller Mike Duggan - District électoral de Lucerne - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79932-972		1 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan - District électoral de Lucerne - Aménagement et subventions
02-79933-692	1 500 \$		Monsieur le conseiller Richard M. Bégin - District électoral de Deschênes - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79933-972		1 500 \$	Monsieur le conseiller Richard M. Bégin - District électoral de Deschênes - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 juin 2017.

Adoptée

CE-2017-568

**RÈGLEMENT HORS COUR ET PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - FIRME COSMEL - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la délégation de pouvoir numéro 111101, la Ville mandatait de gré à gré la firme Cosmel pour un montant total de 23 707,85 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels visant la mise aux normes du système d'alarme-incendie à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur électricien mandaté pour l'exécution des travaux de mise aux normes du système d'alarme-incendie a déclaré faillite en août 2014 et que la Ville a dû faire exécuter la caution pour faire terminer les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Cosmel a introduit auprès de la Ville une demande de réclamation pour des honoraires professionnels supplémentaires de 5 691,26 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente hors cour est intervenue entre Cosmel et la Ville pour un montant de 4 042,50 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve l'entente hors cour intervenue entre la firme Cosmel et la Ville de Gatineau;
- autorise le trésorier à procéder à l'émission d'un chèque d'un montant de 4 042,50 \$ incluant les taxes, à la firme Cosmel sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-010-09179	3 691,34 \$	Station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau – Remplacement de panneau d'alarme-incendie
04-13493	175,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	175,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2017.

Adoptée

**CE-2017-569**

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ISMAËL CHARTRAND-DUFOUR  
À TITRE D'ACHETEUR - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'acheteur à la Division de l'approvisionnement du Service des finances pour une période prévue du 27 février au 14 juillet 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 26 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Ismaël Chartrand-Dufour à titre d'acheteur à la Division de l'approvisionnement du Service des finances pour une période prévue du 27 février au 14 juillet 2017, mais ne pouvant pas dépasser le 26 février 2018.

Le salaire de monsieur Ismaël Chartrand-Dufour sera celui de la classe 8, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-132 – Service des finances – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2017.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif